

**BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT
DES LANGUES SECONDES**

(PROGRAMME 7090)

Guide des stages

Stage IV – Internat en langues secondes

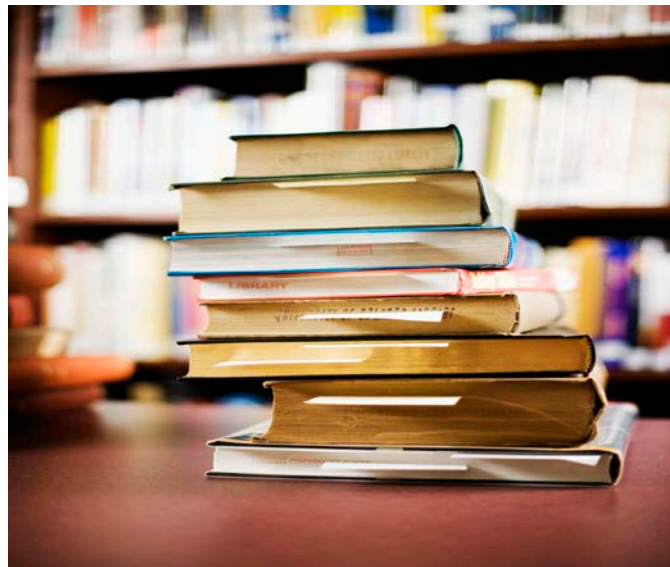


Table des matières

Table des matières.....	2
4. Stage IV : Internat en enseignement des langues secondes (DLA1033).....	3
4.1. <i>Description</i>	3
4.2. <i>Chronologie et description des activités</i>	4
4.3. <i>Évaluation</i>	7
4.4. <i>Profil de sortie : compétences attendues</i>	8
ANNEXES.....	10
Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'enseignant associé.....	11
Annexe 2 : Grille d'évaluation du superviseur.....	21
Annexe 3 : Grille d'évaluation du portfolio.....	29
Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement	32
Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté.....	37

4. Stage IV : Internat en enseignement des langues secondes (DLA1033)

4.1. Description

Le stage IV *Internat au primaire ou au secondaire* est celui au cours duquel le stagiaire est jumelé à un enseignant d'expérience pour consolider ses compétences en enseignement et évaluation des langues secondes, en gestion de la classe et en éthique professionnelle. C'est le stage qui comprend le plus grand nombre d'heures d'enseignement, d'activités soutenues et de présence à l'école. Au cours de ce stage, le stagiaire intervient de façon progressive auprès des différents groupes d'élèves jusqu'à la prise en charge complète de l'enseignement. À cet effet, il planifie et met en oeuvre des activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluation conformes au programme ministériel, expérimente divers types d'interventions pédagogiques et participe activement à toutes les activités connexes (rencontre de parents, projet éducatif, etc.) relevant de la tâche de l'enseignant associé.

Le stage IV vise trois objectifs généraux, à savoir :

- poursuivre le développement de ses compétences professionnelles en tant que futur enseignant de langues secondes;
- approfondir ses compétences en didactique, en gestion de la classe et en éthique professionnelle;
- consolider son expérience d'enseignement.

Plus spécifiquement, le stagiaire assume, de façon prolongée et continue, l'ensemble des activités directement reliées à l'enseignement : planification à court et à long terme, élaboration de stratégies pédagogiques facilitant les divers types d'apprentissage et gestion de classe. C'est également le moment pour le stagiaire de prendre davantage conscience des différences individuelles, de se sensibiliser à leur impact sur l'apprentissage et d'expérimenter certaines pistes d'adaptation de l'enseignement en ce sens.

La prise en charge graduelle des groupes permet au stagiaire d'observer la réalité de classe, de (re)connaître les caractéristiques des élèves et d'assumer progressivement la responsabilité de l'enseignement vers la prise en charge complète des différentes responsabilités inhérentes à la tâche de l'enseignant spécialiste des langues secondes au primaire ou au secondaire. Sa participation aux séminaires l'amène à identifier les compétences qu'il devra développer (ses objectifs personnels). Une rencontre individuelle lui permet de mieux voir ses capacités de planification à court et moyen terme. Enfin, une analyse réflexive basée sur l'observation et l'expérimentation du vécu scolaire en contexte réel amènera le stagiaire à :

- porter un regard sur l'action et d'y réfléchir à la lumière de ses observations, de ses expérimentations et des échanges réalisés avec l'enseignant associé, avec les autres enseignants qu'il lui sera donné de rencontrer ainsi qu'avec ses pairs étudiants;
- évaluer, tout au long du stage, ses propres interventions;
- préciser ses représentations de la profession enseignante en fonction de ses attentes et de la réalité de classe expérimentée;
- éclairer sa décision de s'engager dans la profession.

Le stage *Internat au primaire ou au secondaire* s'effectue à la huitième (8^e) et dernière session du programme. Il est d'une durée de **12 semaines consécutives** durant lesquelles le stagiaire est présent à l'école **5 jours par semaine**. Les journées professionnelles et pédagogiques sont

considérées comme des journées normales d'enseignement et la présence du stagiaire à l'école est obligatoire. À l'intérieur de ces 12 semaines, le stagiaire intervient de façon progressive auprès des différents groupes d'élèves jusqu'à en arriver à une prise en charge complète. Cette prise en charge complète est d'un **minimum de 120 heures d'enseignement**. Le stagiaire planifie et réalise ses leçons sous la supervision de l'enseignant associé. Celui-ci demeure en tout temps le seul responsable de la classe. En dehors des périodes d'enseignement, d'observation, de préparation et de correction, le stagiaire participe aussi aux activités professionnelles connexes.

Moyennant la satisfaction des conditions et exigences en lien, certains stagiaires pourront réaliser une partie de ce stage en espagnol. L'enseignant associé doit alors enseigner l'espagnol et le superviseur maîtriser cette langue. Il est de la responsabilité du stagiaire de prendre entente avec le superviseur pour une visite de supervision en période d'espagnol. La supervision d'une période d'espagnol est en sus des deux autres visites.

Il est vivement déconseillé au stagiaire de s'engager dans des activités professionnelles ou autres qui risquent d'empiéter sur le temps et l'énergie dont elle aura besoin pour planifier son enseignement et pour enseigner efficacement durant son stage. De plus, **le stagiaire ne peut faire de suppléance durant cette période, pas plus qu'il ne peut se faire rémunérer par une école ou une commission scolaire pour son stage.**

Le stagiaire qui rencontre des difficultés au début de son stage ou durant son stage doit en discuter rapidement avec l'enseignant associé et communiquer dans les plus brefs délais avec le chargé du cours-stage, l'agent de stage ou la responsable pédagogique des stages.

Le stage IV compte pour **dix (10) crédits**.

Les stages I, II et III, les cours TESL (DLA1017 et DLA1019) et les cours d'évaluation (DME1010 et DME1011) sont préalables à ce stage.

4.2. Chronologie et description des activités

1. Un séminaire de préparation au stage, à l'Université

Ce premier séminaire permet au stagiaire d'élaborer son plan de stage et de préparer son carnet de route, d'identifier ses objectifs et ses attentes, d'en discuter avec le groupe, et d'amorcer la planification des activités qu'il aura à réaliser pendant ce stage.

Le séminaire permet aux stagiaires :

- d'élaborer leur plan de stage;
- d'identifier leurs objectifs et leurs attentes;
- d'amorcer la planification des activités qu'ils auront à effectuer pendant leur stage.

Lors de ce séminaire, le superviseur aborde les points suivants :

- les compétences professionnelles ciblées par le stage;
- la planification de leçons;
- le portfolio;
- l'évaluation du stagiaire;
- les principes d'éthique en enseignement et durant le stage.

2. Rencontre individuelle avec le chargé du cours-stage : préparation au stage

La rencontre individuelle a pour objectif de vérifier l'habileté des stagiaires à planifier des leçons à court et moyen termes. En outre, cette rencontre permet de s'assurer du degré de préparation du stagiaire pour son stage et de vérifier la qualité de son dossier (feuille de route, objectifs personnels pour le stage, etc.).

3. Rencontre du stagiaire avec la direction de l'école et avec l'enseignant associé

Le stagiaire doit rencontrer la direction de l'école et l'enseignant associé avant le début de son stage. Cette rencontre se tient à l'école. La rencontre permet au stagiaire de prendre contact avec le milieu dans lequel se déroulera son stage. Elle lui permet aussi de se présenter aux personnes du milieu scolaire responsables de son stage, de leur soumettre son plan de stage et de convenir de la planification et des modalités de réalisation du stage. Lors de cette rencontre, le stagiaire convient avec l'enseignant associé de la planification et des modalités de réalisation du stage. Ils abordent les points suivants :

- l'horaire des périodes d'enseignement;
- le moment où commencera la prise en charge progressive des groupes par le stagiaire;
- les tâches du stagiaire;
- les parties du programme à enseigner;
- le matériel disponible;
- les manuels utilisés;
- la conception et le pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage;
- la possibilité de concevoir et de piloter des outils d'évaluation;
- la nature des groupes qui seront rencontrés.

4. Réalisation du stage en milieu scolaire

Le stagiaire doit être présent à l'école à temps plein. Les premières journées de stage (maximum 3) sont consacrées à l'observation des pratiques de l'enseignant associé en classe. Le stagiaire prend ensuite progressivement en charge les groupes d'élèves. Cette prise en charge progressive mène à une prise en charge complète et continue qui doit couvrir un minimum de cent vingt (120) heures d'enseignement; elle demeure en tout temps sous la responsabilité de l'enseignant associé.

Pour toute activité de prise en charge, le stagiaire doit planifier à l'écrit ses situations d'enseignement-apprentissage selon les formats vus et pratiqués dans les cours DLA1017 ou DLA1019.

Le stagiaire doit aussi prévoir, sur une base quotidienne, des moments de réflexion critique sur le travail qu'elle a effectué durant la journée. Le stagiaire doit consigner le fruit de ses réflexions afin d'en faire la synthèse dans son bilan de fin de stage.

Encadrement et supervision de l'enseignement du stagiaire

L'enseignant associé et le stagiaire doivent se rencontrer régulièrement afin de discuter de la planification telle que préparée par le stagiaire et afin de faire un retour sur les périodes d'enseignement assumées par le stagiaire. Lors de ces rencontres, l'enseignant associé fait part au stagiaire des points forts et des points à améliorer dans son travail. Il doit faire un suivi rigoureux afin de pouvoir bien évaluer le développement des compétences professionnelles du stagiaire. À

mi-stage, c'est-à-dire après six (6) semaines de stage, l'enseignant associé doit remplir la grille d'observation et d'évaluation ([annexe 1](#)). Il rencontre le stagiaire pour discuter de son évaluation et pour cibler des moyens qui l'aideraient à surmonter les difficultés qu'il pourrait avoir.

Le stagiaire reçoit la visite du superviseur de stage à deux (2) reprises. Le stagiaire et le superviseur conviennent des dates de ces visites. **La première visite doit avoir lieu vers la mi-stage**, c'est-à-dire à la cinquième ou sixième semaine de stage. Le stagiaire aura ainsi eu le temps de bien s'intégrer et d'assumer la charge d'un certain nombre de périodes d'enseignement avant d'être évalué. **La deuxième visite de supervision aura lieu vers la fin du stage**. Le superviseur de stage remplit la grille d'évaluation ([annexe 2](#)) et rencontre le stagiaire pour discuter de sa performance et du développement de ses compétences professionnelles.

Le superviseur et l'enseignant associé sont des co-formateurs du stagiaire; ils travaillent en concertation afin d'assurer la meilleure formation possible à ce dernier. Ils se rencontrent afin de discuter du développement professionnel du stagiaire et afin de lui donner des rétroactions claires et non équivoques quant au développement des compétences professionnelles. Si l'enseignant associé et le superviseur sont d'avis que le stagiaire est en difficulté, une visite de supervision supplémentaire pourra être effectuée. Le stagiaire et le superviseur conviennent de la date de cette visite supplémentaire.

5. Un séminaire concomitant au stage, à l'Université

Ce deuxième séminaire, qui se situe en période de stage, permet au stagiaire d'évaluer son plan de stage, de confirmer ou de réorienter ses objectifs et ses attentes, d'en discuter avec le groupe, et d'amorcer la planification des activités qu'il aura à réaliser pendant ce stage.

Le séminaire permet aux stagiaires de :

- faire un retour et une mise au point sur les objectifs et attentes préalablement identifiés;
- réorienter, préciser ou confirmer les orientations initiales;
- échanger avec ses pairs son vécu subjectif et affectif.

Lors de ce séminaire, le superviseur aborde les points suivants :

- les expériences de stage;
- les principes d'éthique en enseignement;
- les communications avec les parents ou les tuteurs légaux.

Séminaire de retour sur le stage, à l'Université

Le stage IV se termine par un séminaire de retour. Il vise à soutenir le stagiaire dans le processus final d'autoévaluation de son stage par le biais de questionnements, d'échanges et de rétroactions avec les pairs étudiants.

Ce troisième et dernier séminaire permet au stagiaire de :

- vérifier le niveau d'atteinte des objectifs mentionnés dans son plan de stage;
- identifier les apprentissages réalisés en stage;
- faire l'inventaire des activités connexes à l'enseignement auxquelles il a participé;
- échanger avec ses pairs son vécu subjectif et affectif;
- présenter aux pairs un élément du portfolio dont il est fier;

- faire une analyse de la réalité observée et vécue à la lumière des expériences partagées avec les autres stagiaires;
- identifier les raisons justifiant l'amorce de sa carrière en enseignement.

4.3. Évaluation

L'évaluation du stagiaire tient compte des sources d'information suivantes; elle se répartit comme suit :

- Travaux dans les séminaires et participation à la rencontre individuelle..... 10%
- Évaluation par l'enseignant associé ([Annexe 1](#)) 30%
- Évaluation par le superviseur ([Annexe 2](#)) 30%
- Portfolio ([Annexe 3](#))..... 30%

Le portfolio sert de pont entre les quatre stages. À cet effet, il doit démontrer, d'une part, le développement de la pensée réflexive du stagiaire du stage I au stage IV et, d'autre part, le bilan des compétences professionnelles développées d'un stage à l'autre. Le stagiaire doit y inclure sa planification, ses leçons et ses outils d'évaluation. De façon détaillée, le portfolio du Stage IV comprend les éléments suivants :

- Lieu et date du stage;
- Niveau des élèves;
- Types de clientèle (fille, garçon, mixte, favorisée, défavorisée, etc.);
- Horaire de la semaine;
- Objectifs personnels et les moyens prévus pour les atteindre;
- Planification des périodes d'enseignement;
- Leçons et matériel utilisé (au moins une séquence d'enseignement doit être créée par le stagiaire dans un esprit d'innovation pédagogique);
- Outils d'évaluation (au moins un (1) outil d'évaluation formative et un (1) outil d'évaluation sommative doivent être créés par le stagiaire);
- Les rétroactions reçues

Le rapport de stage porte notamment sur les cinq (5) éléments suivants :

- Analyse de l'expérience vécue avec l'enseignant associé (le stagiaire doit clairement identifier l'apport de l'enseignant associé à sa formation en se basant sur les échanges verbaux et sur les observations),
- Retour sur les objectifs de formation et mesure dans laquelle ils ont été atteints,
- Liens entre théorie et pratique,
- Liens avec les stages précédents,
- Impact du stage sur sa formation.







Le portfolio est évalué par le superviseur de stage selon la grille d'évaluation à [l'annexe 3](#).







Notation

L'évaluation du stage IV se fait par le biais des grilles d'évaluation annexées au présent fascicule. Pour la notation, se référer à l'échelle référentielle dans la section *Balises communes*.

4.4. Profil de sortie : compétences attendues

Au terme de ce quatrième stage, l stagiaire doit avoir démontré ses capacités de :

<ul style="list-style-type: none"> ✓ maîtriser les différents savoirs à enseigner; ✓ construire des liens avec la culture des élèves; ✓ aider les élèves à comprendre que les savoirs sont le produit des efforts des humains; ✓ manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les forces et les faiblesses; ✓ manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner. 	 Compétence 1
<ul style="list-style-type: none"> ✓ agir comme un modèle d'expression orale et écrite dans les langues anglaise et française; ✓ utiliser un débit, une prononciation et une portée de voix appropriés; ✓ encourager les élèves à communiquer en anglais; ✓ repérer et corriger les erreurs commises par les élèves; ✓ respecter les règles de la langue écrite (anglais ou français) dans toutes ses productions; ✓ communiquer ses idées de façon claire, cohérente, constructive et respectueuse; ✓ communiquer ses idées en utilisant un vocabulaire précis. 	 Compétence 2
<ul style="list-style-type: none"> ✓ prévoir des tâches ou des projets qui suscitent l'engagement des élèves; ✓ anticiper les difficultés des élèves et prévoit des activités pour y remédier; ✓ planifier des séquences d'enseignement et d'évaluation qui permettent la progression des apprentissages et l'intégration des différentes compétences; ✓ préparer des outils d'évaluation formative et sommative; ✓ ajuster sa planification et ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé. 	 Compétence 3
<ul style="list-style-type: none"> ✓ met à la disposition des élèves des ressources utilisées dans la vie quotidienne ou provenant de la culture populaire, des médias, etc. afin d'induire des confrontations de culture; ✓ fournit aux élèves des rétroactions fréquentes afin de favoriser l'intégration des apprentissages et la structuration de la pensée; ✓ guide et soutient les élèves dans l'apprentissage du travail en coopération; ✓ suscite et maintient la participation de tous les élèves. 	 Compétence 4
<ul style="list-style-type: none"> ✓ concevoir des outils permettant l'évaluation de la progression des apprentissages et du développement des compétences; ✓ interpréter les productions des élèves au regard du développement des compétences; ✓ établir un bilan des acquis afin de porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences; ✓ communiquer aux élèves et aux parents, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que les rétroactions au regard de la progression des apprentissages et de l'acquisition des compétences; ✓ collaborer avec l'équipe pédagogique à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitées à l'intérieur du cycle de formation. 	 Compétence 5
<ul style="list-style-type: none"> ✓ faire participer les élèves à l'établissement de quelques normes de fonctionnement de la classe; ✓ faire preuve de fermeté, de constance et de cohérence dans l'application des exigences; ✓ superviser le déroulement des activités auprès de l'ensemble des élèves; ✓ adopte des stratégies pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et pour intervenir efficacement lorsqu'ils se manifestent. 	 Compétence 6

<ul style="list-style-type: none"> ✓ présente aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles dans le groupe-classe qui les font progresser dans leur cheminement; ✓ participe avec l'enseignant associé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté. 	 Compétence 7
<ul style="list-style-type: none"> ✓ aide les élèves à évaluer leur utilisation des TIC et à juger les données recueillies sur les réseaux; ✓ exerce un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage; ✓ évalue le potentiel didactique des outils informatiques et des réseaux en relation avec le développement des compétences du programme de formation; ✓ utilise les TIC pour se constituer des réseaux d'échange et de formation continue concernant son propre domaine d'enseignement et sa pratique pédagogique. 	 Compétence 8
<ul style="list-style-type: none"> ✓ coordonne ses interventions avec les différents partenaires de l'école; ✓ collabore avec les autres membres de l'équipe-école en vue de la définition des orientations ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets en matière de services éducatifs; ✓ faire participer les parents et les informer. 	 Compétence 9
<ul style="list-style-type: none"> ✓ discerne les situations qui nécessitent la collaboration d'autres membres de l'équipe pédagogique relativement à la conception et à l'adaptation des situations d'enseignement-apprentissage, à l'évaluation des apprentissages et à la maîtrise des compétences de fin de cycle. ✓ définit et organise un projet en fonction des objectifs à atteindre par l'équipe pédagogique; ✓ participe activement et de manière continue aux équipes pédagogiques intervenant auprès des mêmes élèves. 	 Compétence 10
<ul style="list-style-type: none"> ✓ comprendre les ressources disponibles sur l'enseignement au primaire ou au secondaire; ✓ préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour les atteindre; ✓ mener une démarche d'analyse réflexive de manière assez rigoureuse sur des aspects précis de son expérience au primaire ou au secondaire; 	 Compétence 11
<ul style="list-style-type: none"> ✓ participer activement aux activités de développement professionnel; ✓ adopter une attitude appropriée avec tous (élèves, pairs, parents, direction, etc.) ✓ respecter les règlements de l'école et la profession; ✓ agir de manière responsable auprès des élèves; ✓ répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés. 	 Compétence 12

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'enseignant associé



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

STAGE IV – INTERNAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

Renseignements de base

Stagiaire : _____

Téléphone : _____

Niveau d'enseignement: _____

Courriel : _____@uqtr.ca

École : _____

Commission scolaire : _____

Enseignant(s) associé(s)

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Période du stage : du _____

au _____

Date de la supervision : _____

Informations complémentaires sur la ou les périodes supervisées (ex. : période, heure, multi-niveaux, ...)

Superviseur de stage : _____

Téléphone : 819-376-5011 ext. _____

Courriel : _____@uqtr.ca

Signature du superviseur de stage : _____

Grille d'évaluation à l'intention de l'enseignant associé

STAGE IV – INTERNAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce stage met l'emphase sur les douze (12) compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- ✓ une approche culturelle des savoirs à enseigner;
- ✓ la qualité de la langue orale et écrite en anglais (et en français, s'il y a lieu);
- ✓ la conception de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ le pilotage de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ l'évaluation de la progression des apprentissages;
- ✓ la planification, l'organisation et la supervision du mode de fonctionnement du groupe-classe;
- ✓ l'adaptation des interventions aux besoins et caractéristiques des élèves;
- ✓ l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- ✓ la coopération avec l'équipe-école, les parents et les intervenants sociaux;
- ✓ le travail en concertation avec l'équipe pédagogique;
- ✓ l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel;
- ✓ l'éthique et la responsabilisation dans l'exercice de la profession.

Chacune des compétences est accompagnée d'indicateurs (voir balises communes annexe 2) auxquels se réfère l'enseignant associé pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire. Dans le cas où l'évaluation d'une compétence professionnelle s'avérerait impossible, il pourrait se révéler nécessaire de recourir à la cote N/A (ne s'applique pas)¹. Le recours à la cote N/A est **strictement limité et réservé aux situations exceptionnelles.**

Il est recommandé d'utiliser cette grille tout le long du stage afin d'assurer un suivi constant auprès du stagiaire. Toutefois, **la grille doit nécessairement être remplie à deux moments au courant du stage** : à la mi-stage et à la fin du stage. L'évaluation de mi-stage doit se faire dans une perspective formative. Les notes accordées à la mi-stage ne seront pas considérées dans l'évaluation finale du stagiaire. Elles serviront d'indicateurs pour le stagiaire quant au développement de ses compétences professionnelles. La cote finale au stage IV sera basée sur les cotes attribuées à la fin du stage.

Les attentes quant au niveau à atteindre dans le développement d'une compétence varient selon le nombre d'années de formation complétées par le stagiaire. **La réussite de ce dernier stage entraînant l'obtention du permis d'enseignement, l'enseignant associé est prié d'en tenir compte dans son évaluation.** L'enseignant associé est aussi fortement encouragé à émettre des commentaires en termes de points à maintenir et points à améliorer par rapport aux tâches accomplies par le stagiaire et par rapport aux compétences ciblées.

Une fois la grille remplie, l'enseignant associé l'achemine au responsable du cours-stage par la poste ou, de préférence, par l'intermédiaire du stagiaire.

¹ Par exemple, il serait impensable d'évaluer les éléments 1 et 3 de la CP #8 – aide les élèves à utiliser les TICs et propose des activités d'apprentissage TIC – dans les milieux où le stagiaire n'a pas accès aux outils nécessaires.

L'ENSEIGNANT-PROFESSIONNEL

est

« quelqu'un qui, en fonction d'un projet de formation explicité, tient compte, de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation, les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives, envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions, met en œuvre ses décisions, vérifie l'adéquation de son action, la rajuste et l'adapte lorsque c'est nécessaire, tire des leçons de sa pratique » (Donnay et Charlier, 1991).

ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Notes :

1. Un stagiaire qui obtient moins de C pour une compétence est considéré comme ayant des difficultés importantes.
2. La cote est un repère qualitatif. Veuillez, si besoin est, utiliser le plus (+) ou le moins (-) pour qualifier le niveau de développement d'une compétence.
3. S.v.p., ajoutez dans la case adjacente à celle de la cote attribuée, tout commentaire, point fort ou point faible pouvant justifier et soutenir votre évaluation (voir grille évaluation page suivante). Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.
4. Rappel : pour le profil détaillé des compétences et des éléments de compétence attendus en fin de stage IV, bien vouloir vous référer au *Guide des stages - Stage IV – internat en enseignement des langues secondes*.

a	b	c	d	e
Marqué, assuré	Très bon	En voie d'acquisition, passable	Peu développé, faible	Très peu développé, niveau minimal non-atteint
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Atteint le niveau souhaité de façon remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Atteint le niveau souhaité sans faiblesses importantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Manifeste quelques lacunes ou faiblesses évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés notables • Difficultés sur le plan des attitudes et/ou des relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés majeures • Lacunes majeures en termes d'attitude et de capacités relationnelles
• N/A	• Nécessite (un peu) plus d'expérience	• Nécessite plus d'effort personnel et d'expérience	• Nécessite un travail personnel important	• Nécessite un travail personnel majeur et soutenu
• N/A	• Bonifications procéderont du court terme, avec l'expérience	• Corrections relèvent du court terme	• Corrections relèvent du moyen terme	• Corrections relèvent du moyen ou long terme

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Fondements	
CP 1 : Être héritier, critique et interprète de savoirs et de culture	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 2 : Communiquer correctement dans la langue d'enseignement (anglais) et de travail (français)	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Acte d'enseigner	
CP 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 5 : Évaluer les apprentissages	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 6 : Gérer la classe	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Contextes social et scolaire	
CP 7 : Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques d'apprentissage des élèves	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 8 : Intégrer les TICs	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les partenaires	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 10 : Travailler avec les membres de l'équipe pédagogique	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Identité professionnelle	
CP 11 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 12 : Agir de façon éthique et responsable	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

APPRÉCIATION GLOBALE**Après 6 semaines de stage**

Éléments à maintenir pour la continuité du stage et le développement professionnel :

Améliorations souhaitées ou objectifs de développement visés pour la seconde partie du stage :

Après 12 semaines de stage

Éléments à maintenir pour l'insertion et le développement professionnels :

Éléments à travailler pour l'insertion professionnelle :

À COMPLÉTER PAR LE STAGIAIRE ET LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Stagiaire

- J'ai pris connaissance de mon évaluation et j'ai reçu les explications appropriées.

_____
Stagiaire_____
Date

Commentaires :

Direction de l'école

- J'ai pris connaissance de l'évaluation du stagiaire.

_____
Direction de l'école_____
Date

Commentaires :

Annexe 2 : Grille d'évaluation du superviseur



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

DLA1033 - STAGE IV – INTERNAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

Renseignements de base

Stagiaire : _____ Téléphone : _____

Niveau d'enseignement: _____ Courriel : _____@ugtr.ca

École : _____ Commission scolaire : _____

Enseignant(s) associé(s)

Nom, prénom : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom, prénom : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Période du stage : du _____ au _____

Date de la supervision : _____

Informations complémentaires sur la ou les périodes supervisées (ex. : période, heure, multi-niveaux, ...)

Superviseur de stage : _____ Téléphone : 819-376-5011 ext. _____

Courriel : _____@ugtr.ca

Signature du superviseur de stage : _____

Grille du superviseur

DLA1033 - STAGE IV – INTERNAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce stage met l'emphase sur les douze (12) compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). L'évaluation du superviseur porte plus particulièrement sur huit (8) d'entre elles. Ces compétences sont :

- ✓ une approche culturelle des savoirs à enseigner;
- ✓ la qualité de la langue orale et écrite en anglais (et en français, s'il y a lieu);
- ✓ la conception de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ le pilotage de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ la planification, l'organisation et la supervision du mode de fonctionnement du groupe-classe;
- ✓ l'adaptation des interventions aux besoins et caractéristiques des élèves;
- ✓ l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel;
- ✓ l'éthique et la responsabilisation dans l'exercice de la profession.

Chacune des compétences est accompagnée d'indicateurs (voir document *Balises communes* annexe 2) auxquels se réfère le superviseur pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire.

Il est recommandé d'utiliser cette grille afin d'assurer un suivi constant auprès du stagiaire. Les attentes quant au niveau à atteindre dans le développement d'une compétence varient selon le nombre d'années de formation complétées par le stagiaire (voir à cet effet le guide de stage). Le superviseur est fortement encouragé à émettre des commentaires en termes de points à maintenir et points à améliorer par rapport aux tâches accomplies par le stagiaire et par rapport aux compétences ciblées.

Une fois la grille remplie, le superviseur l'achemine au responsable du cours-stage par la poste ou, de préférence, par l'intermédiaire du stagiaire.

L'ENSEIGNANT-PROFESSIONNEL

est

« *quelqu'un qui, en fonction d'un projet de formation explicité, tient compte, de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation, les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives, envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions, met en œuvre ses décisions, vérifie l'adéquation de son action, la rajuste et l'adapte lorsque c'est nécessaire, tire des leçons de sa pratique* » (Donnay et Charlier, 1991).

ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Notes :

1. Un stagiaire qui obtient moins de C pour une compétence est considéré comme ayant des difficultés importantes.
2. La cote est un repère qualitatif. Veuillez, si besoin est, utiliser le plus (+) ou le moins (-) pour qualifier le niveau de développement d'une compétence.
3. S.v.p., ajoutez dans la case adjacente à celle de la cote attribuée, tout commentaire, point fort ou point faible pouvant justifier et soutenir votre évaluation (voir grille évaluation page suivante). Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.
4. Rappel : pour le profil détaillé des compétences et des éléments de compétence attendus en fin de stage IV, bien vouloir vous référer au *Guide des stages - Stage IV – internat en enseignement des langues secondes*.

a	b	c	d	e
Marqué, supérieur	Assuré, très bon	En voie d'acquisition, bon, satisfaisant	Peu développé, faible	Très peu développé, niveau minimal non-atteint
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Atteint le niveau souhaité de façon remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Atteint le niveau souhaité sans faiblesses importantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pour l'insertion professionnelle • Manifeste quelques lacunes ou faiblesses évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés notables • Difficultés sur le plan des attitudes et/ou des relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés majeures • Lacunes majeures en termes d'attitude et de capacités relationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite (un peu) plus d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite plus d'effort personnel et d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel majeur et soutenu
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications procéderont du court terme, avec l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du court terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen ou long terme

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Fondements	
CP 1 : Être héritier, critique et interprète de savoirs et de culture	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 2 : Communiquer correctement dans la langue d'enseignement (anglais) et de travail (français)	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Acte d'enseigner	
CP 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 6 : Gérer la classe	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Contextes social et scolaire	
CP 7 : Adapter ses interventions	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Identité professionnelle	
CP 11 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 12 : Agir de façon éthique et responsable	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

APPRÉCIATION GLOBALE**Après 6 semaines de stage**

Éléments à maintenir pour la continuité du stage et le développement professionnel :

Améliorations souhaitées ou objectifs de développement visés pour la seconde partie du stage :

Après 12 semaines de stage

Éléments à maintenir pour l'insertion et le développement professionnels :

Éléments à travailler pour l'insertion professionnelle :

Rapportez ici les cotes de fin de stage pour chacune des compétences évaluées :

(Section réservée à l'UQTR)

Fondements	_____	_____		
	CP1	CP2		<input type="text"/>
Acte d'enseigner	_____	_____	_____	
	CP3	CP4	CP6	<input type="text"/>
Contexte social et scolaire	_____			
	CP7			<input type="text"/>
Identité professionnelle	_____	_____		
	CP11	CP12		<input type="text"/>

Considérant les observations et les évaluations réalisées, _____,
nom du stagiaire

Cochez les cases appropriées :

Rendement
<input type="checkbox"/> Produit un travail constant, intéressant, de façon assurée ou marquée;
<input type="checkbox"/> Produit un travail acceptable, nécessite un engagement supplémentaire pour atteindre un niveau assuré de rendement et d'efficacité en enseignement;
<input type="checkbox"/> Rencontre des difficultés dans plusieurs aspects de la tâche; ne donne pas un rendement suffisant.
Attitudes
<input type="checkbox"/> Démonstre les attitudes nécessaires pour devenir enseignant;
<input type="checkbox"/> Démonstre des attitudes minimales, gagnerait à travailler ses attitudes et/ou ses représentations professionnelles;
<input type="checkbox"/> Ne démontre pas les attitudes nécessaires pour devenir enseignant.
Rapport à l'enseignement et à l'élève
<input type="checkbox"/> Démonstre un intérêt assuré ou marqué pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité assurée ou marquée d'entrer en relation avec les élèves.
<input type="checkbox"/> Démonstre suffisamment d'intérêt pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité variable ou mitigée d'entrer en relation avec les élèves.
<input type="checkbox"/> Donne peu ou pas de signes d'intérêt pour l'enseignement et/ou les élèves; démontre des difficultés à entrer en relation avec les élèves.

Cote finale

À la lumière de mes observations et des évaluations réalisées, la cote finale du stagiaire pour son stage en enseignement des langues secondes correspond à :

A⁺ A A⁻ B⁺ B B⁻ C⁺ C C⁻ D⁺ D E



Superviseur

Date

Annexe 3 : Grille d'évaluation du portfolio

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le portfolio permet au stagiaire de réfléchir sur et d'apprendre de ses expériences de stages. À cet effet, le stagiaire communique, à l'écrit, la synthèse et l'évaluation des apprentissages réalisés en stage en prenant appui sur la description et l'analyse des observations recueillies et d'expériences vécues dans son milieu de stage eu égard aux 12 CP visées par le programme de formation. L'étudiant respecte les exigences de forme et de contenu du rapport ainsi que de qualité de la langue.

L'évaluation du portfolio du stage IV met l'emphase sur 3 compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- la qualité de la langue écrite en anglais (CP2);
- l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel (CP11);
- l'éthique et la responsabilisation (CP12).

Note : La CP 2 est prioritaire. Une attention particulière sera portée à la qualité l'expression et des idées (cohérence, logique, argumentation, ...), de la forme (grammaire, orthographe, concordance, vocabulaire,...) et de l'utilisation exacte du lexique et des expressions connues et techniques reliées à son champ d'études.

EVALUATION CRITERIA

Clarity

Descriptions are clear. It is easy to identify what is being described
Text is easy to read; flow of ideas is smooth; transitions are easy to follow

Completeness

Answers are complete, with all essential elements included

Appropriateness, coherence and logic

Logical connections based on topic covered.
No contradictions

Reflection and understanding

Applies theory to practice
Shows evidence of reflection and understanding
Documents are referred to in informed and appropriate ways
Adopts a responsible and ethical attitude

Quality of language

Grammar, syntax, vocabulary, sentence structure, ...

Portfolio Evaluation Grid

1.	Completeness and organisation of required elements		/5
	○ Required elements	[]	
	○ Clear organisation: table of contents, clearly laid out and labelled sections	[]	
	○ Style (MLA or APA)	[]	
2.	Argumentation		
2.1.	Introduction		/5
	Clarity		
	Completeness		
	Appropriateness, logic		
2.2.	Description of milieu		/5
	Clarity		
	Completeness		
	Reflection and understanding		
	Responsible and ethical attitude		
2.3.	Case descriptions and analysis		/15
	Clarity		
	Completeness		
	Coherence, appropriateness, logic		
	Quality of reflection and understanding of documents referred to		
	Responsible and ethical attitude		
2.4.	Implementation of lesson plans		/15
	Clarity		
	Completeness		
	Coherence (with MELS program)		
	Responsible and ethical attitude		
2.5.	Evaluation of practicum		/20
	Clarity		
	Completeness		
	Coherence, appropriateness, logic		
	Quality of reflection and understanding of documents referred to		
	Responsible and ethical attitude		
2.6.	Conclusion		/5
	Clarity		
	Completeness		
	Appropriateness, logic		
	Responsible and ethical attitude		
2.7.	Quality of language (-.25/mistake)		/30
	Grammar, syntax, exactness of vocabulary, sentence structure, ...		

Mistake count

--	--

TOTAL :

/100

Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement



Code de déontologie des stagiaires en enseignement

PRÉAMBULE

Le stagiaire en enseignement, tout comme l'enseignant en exercice, accomplit un travail d'influence dans le développement intégral des élèves et l'émergence des valeurs qui les guideront. **Il représente un modèle tant pour les élèves que pour la société dont il doit refléter les valeurs de par ses gestes, ses paroles et son attitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.**

Tout comme l'enseignant en exercice, le stagiaire a une responsabilité morale et professionnelle envers les élèves, les collègues de travail, les parents, les institutions d'éducation et la société. Il doit donc agir dans le respect des principes fondamentaux d'équité, de confidentialité et de solidarité, et accomplir les devoirs explicités dans le présent code.

1. Devoirs envers les élèves

Le stagiaire doit :

- Accueillir les élèves et éviter toute forme de discrimination à leur égard fondée notamment sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Créer et mettre en place les conditions psychopédagogiques et didactiques favorables à l'apprentissage et à la réussite des élèves.
- S'assurer du caractère professionnel de ses relations et de ses interventions, lesquelles doivent être limitées au lieu de stage et se faire en groupe ou en présence d'autres adultes.
- Agir avec justesse et compréhension dans le respect de la dignité et l'intégrité des élèves.
- Aider les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs de l'école visant notamment la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire.
- Signaler à l'enseignant associé ou à l'autorité responsable de l'institution tout cas potentiel d'abus sexuel, physique et psychologique.

- Maintenir confidentiels tous les renseignements recueillis sur les élèves.
- Obtenir les autorisations écrites de l'élève et du parent ou du détenteur de l'autorité parentale selon la procédure en vigueur dans l'institution avant de procéder à toute forme d'enregistrement d'une intervention auprès des élèves.
- Employer, lorsque nécessaire, les documents, renseignements ou données nominatives obtenus uniquement dans le cadre de son stage et remettre au superviseur universitaire tout enregistrement fait ou obtenu qui met en jeu les élèves.

2. Devoirs envers les parents, détenteurs d'autorité parentale

Le stagiaire doit :

- Être à l'écoute des parents ou détenteurs de l'autorité parentale et donner des conseils d'un point de vue professionnel dans l'intérêt de l'élève.
- Reconnaître le droit des parents à la consultation par le biais des moyens reconnus sur le bien-être et les progrès de l'élève.
- Informer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale de l'enseignement donné et du suivi scolaire de l'élève.
- Respecter la vie privée de la famille et traiter les renseignements recueillis de façon confidentielle.
- Faire preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans ses relations et communications avec les parents.

3. Devoirs envers les collègues de travail et la profession

Le stagiaire doit :

- Respecter la vision d'enseignement et les compétences de l'enseignant associé et des intervenants de l'institution.
- Chercher et proposer une collaboration avec l'enseignant associé, les autres intervenants de l'institution et les différents partenaires.
- S'ouvrir aux points de vue des autres collègues et les respecter.
- Favoriser des relations harmonieuses avec les collègues.
- Obtenir le consentement écrit des collègues avant de conserver ou d'utiliser leur matériel.
- Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de la profession enseignante et du système d'éducation.

4. Devoirs envers les institutions d'éducation ²

Le stagiaire doit :

- Respecter les règlements, politiques, objectifs et valeurs des institutions et travailler à les appliquer.
- Respecter les responsabilités, les modalités et le rôle décrits dans le guide de stage.
- Respecter le code de vie (tenue vestimentaire, horaire, etc.) en vigueur dans l'établissement d'enseignement qui l'accueille.
- Respecter les règles collectives de bonne conduite et du bon ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ou de l'école; et travailler à instaurer un climat de respect propice à l'étude et à la communication.
- Utiliser un langage oral et écrit de qualité, que ce soit dans son enseignement ou dans tout autre contexte de communication avec les personnes oeuvrant dans les institutions.
- Respecter la confidentialité de tout rapport ou document institutionnel.
- S'abstenir de diffuser auprès des élèves, du personnel de l'école ou du personnel de l'université, des informations pouvant porter préjudice à une ou plusieurs institutions ou aux personnes et ressources y oeuvrant.
- Respecter les biens des institutions et ne pas les utiliser à son profit ou à son usage personnel.
- S'abstenir de toute sollicitation directe ou indirecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions, de faveurs, services ou avantages pour lui ou pour une autre personne.
- Présenter, à la demande des autorités pédagogiques, les méthodes, les outils et les orientations psychopédagogiques et didactiques sur lesquels il fonde ses activités d'enseignement.
- Collaborer avec les autorités des institutions.

² Par institutions d'éducation, nous entendons les écoles, les commissions scolaires, l'université d'attache, et plus largement les autres universités et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS).

5. Devoirs envers la société

Le stagiaire doit :

- Favoriser le respect des droits humains et des libertés fondamentales.
- Promouvoir les valeurs de la société démocratique, notamment le respect de l'autre, la liberté, l'égalité, l'intégrité, le travail et la recherche de la vérité.
- Favoriser les activités qui développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Présenter, par ses paroles et ses gestes, une image de respect des lois et règlements qui protègent le bien-être des élèves, de leur famille et la communauté.

Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté

La ou le stagiaire reconnaît que pour assurer le plus d'objectivité possible dans la relation entre l'enseignante ou enseignant associé et la ou le stagiaire, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un lien privilégié (de parenté ou autre) entre les deux. On entend par lien de parenté, toute personne qui serait la ou le conjoint de fait du stagiaire, le père, la mère, le frère, la soeur, l'oncle, la tante, le conjoint de fait qui cohabite avec le père ou la mère de la ou du stagiaire, ainsi que les enfants dudit conjoint de fait. Pour la même raison, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un tel lien privilégié entre la ou le stagiaire et un membre de la direction de l'école, sauf si la ou le stagiaire est en mesure de démontrer qu'un tel lien n'est pas préjudiciable en raison, par exemple, de la taille de l'école, de l'absence de rapports hiérarchiques entre le membre de la direction et l'enseignante ou enseignant associé, etc.

La ou le stagiaire s'engage à :

Porter à la connaissance de son agente ou agent de stage tout lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de sa relation avec son enseignante ou enseignant associé ou avec la direction de l'école où le stage est effectué.

Automne 2006

